

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 SEPTEMBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

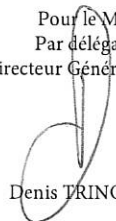
OBJET

**Demande de subventions
pour l'année 2018 auprès
de la DRAC Ile-de-France
concernant la
restauration de collections
du musée municipal**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 septembre 2018
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 27 septembre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 27 septembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 26 septembre à 21 heures, le
Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment
convoqué par Monsieur le Maire le 19 septembre deux mille
dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses
séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PERICARD,
Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame
BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER,
Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame
PEUGNET, Madame TEA, Monsieur JOLY, Madame
NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC,
Madame ADAM, Monsieur COMBALAT, Madame de
CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON*,
Madame PEYRESAUBES, Madame AGUINET, Madame
LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Monsieur
VILLEFAILLEAU, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT,
Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER,
Monsieur PAQUERIT, Madame DUMONT, Monsieur
LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur CAMASSES,
Monsieur LEVEQUE, Madame RHONE, Madame ROULY,
Monsieur ROUXEL

*Monsieur MIGEON (présent à compter du dossier 18 D 09)

Avaient donné procuration :

Monsieur ROUSSEAU à Monsieur le Maire
Monsieur MIGEON à Monsieur PETROVIC
Monsieur JOUSSE à Madame HABERT-DUPUIS
Monsieur DEGEORGE à Madame GOMMIER

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame ANDRE

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20180926-18-D-06-DE
Date de télétransmission : 27/09/2018
Date de réception préfecture : 27/09/2018

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2018 AUPRES DE LA
D.R.A.C ILE-DE-FRANCE CONCERNANT LA RESTAURATION DE
COLLECTIONS DU MUSEE MUNICIPAL

RAPPORTEUR : Madame ADAM

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le mobilier ancien datant des XVIIe-XIXe siècles déposé dans l'Hôtel de Ville par le musée municipal nécessite des mesures de conservation et de restauration pour les 36 numéros concernés.

Dans un premier temps, le mobilier concerné sera dépoussiéré afin d'effectuer une vérification de son état sanitaire. Cette évaluation globale de l'état des collections permettra d'établir un rapport final avec trois niveaux envisageables de restauration suivant l'état de l'œuvre (urgence, intervention minimale, intervention fondamentale) ainsi qu'un chiffrage. Cette première phase pourrait être effectuée avant la fin de l'année 2018.

La seconde phase concernera la restauration proprement dite du mobilier sur la base de l'évaluation faite et des partis-pris choisis. Elle pourra être effectuée à partir de 2019.

Du fait de la labellisation « musées de France », la première phase de cette opération qui a été validée par la commission scientifique de restauration des musées de France peut être subventionnée par la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France. Le coût du projet est de 5 520 € HT (soit 6 624 € TTC).

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la première phase de restauration du mobilier ancien déposé à l'Hôtel de Ville par le musée municipal et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles d'Ile-de-France l'attribution d'une subvention au taux maximum pour la première phase de restauration du mobilier ancien déposé à l'Hôtel de Ville par le musée municipal et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PERICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye